

Paris, le 24 février 2022

Le Secrétaire Général

à

Madame Anne Szymczak, Inspectrice générale, Pilote de la mission enseignement primaire

Madame l'Inspectrice générale,

La formation continue des inspectrices et des inspecteurs constitue une préoccupation majeure pour notre organisation. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place des stages P500 qui donnent l'occasion aux inspecteurs du premier degré d'échanger entre eux et avec des responsables nationaux sur des questions professionnelles particulièrement importantes. Cet intérêt nous a du reste conduit par le passé à faire part d'un certain nombre de remarques relatives aux contenus et aux modalités de la formation, remarques fondées sur notre souci de contribuer à l'amélioration et à la pérennité de ce dispositif.

En revanche, il nous semble tout aussi indispensable de prendre en compte le contexte spécifique que nous connaissons et qui affecte profondément le quotidien de très nombreux collègues. La présence des inspecteurs dans leur circonscription est aujourd'hui indispensable pour assurer l'accompagnement des équipes pédagogiques qui est, en cohérence avec les attentes ministérielles, notre priorité absolue. Il faut aussi évoquer l'accompagnement des enseignants de CP qui auront à mettre en œuvre les évaluations de mi-année. Nous connaissons, enfin, de nombreux collègues qui n'imagineraient pas participer à un regroupement au moment même où ils s'efforcent de promouvoir le respect des gestes barrières et veillent à ce que les enseignants eux-mêmes soient exemplaires en ce domaine.

Au bout du compte, il nous semblerait regrettable que la seule modalité du présentiel soit utilisée pour ces P500. Nous pensons que l'expertise en matière d'utilisation du distanciel acquise par tous les formateurs au fil de ces deux dernières années doit permettre de concevoir sans trop de difficulté les adaptations nécessaires pour que ce temps de formation soit proposé selon les deux modalités. La focalisation exclusive sur le présentiel conduirait de nombreux collègues à s'excuser et à se priver de facto de ce temps de formation.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette requête et me tiens à votre disposition pour échanger sur cette situation.



P. ROUMAGNAC